### N° 2011-299

## VILLE DE BRIANÇON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 14 septembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.** 

CONVOCATION						
Date	08/09/2011					
Affichage	08/09/2011					

Etaient Présents: POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

	BRE DES ME	
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

## **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier. MUSSON Pascal pouvoir à MARCHELLO Marie. DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.

THEME: TRAVAUX 1

OBJET: MODERNISATION DES INSTALLATIONS DU CINEMA EDEN – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

#### Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



		6
÷.		

Rapporteur: Nicole GUERIN.

Vu la délibération du 15 septembre 2010 retenant la MJC de Briançon comme délégataire pour l'exploitation du Cinéma d'Art et d'Essai et autorisant le Maire à signer la Convention de Délégation de Service Public ;

Vu la Convention de Délégation de Service Public du 24 septembre 2010,

Considérant que l'article 11 du cahier des charges prévoit que les frais de grosses réparations et de renouvellement des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exploitation du cinéma sont pris en charge par la ville, dans la limite du montant de la Taxe Spéciale Additionnelle reversée par le Centre National de la Cinématographie et dans les conditions réglementaires en vigueur ; considérant également que ces frais ne peuvent être engagés que sur autorisation expresse de la ville ;

Considérant que chaque cinéma bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée et que les sommes inscrites sur ce compte permettent d'obtenir une attribution de 90 % du montant hors taxes des travaux de modernisation acceptés par le Centre National de la Cinématographie;

Considérant qu'en cas de transfert complet de cette compétence à la Communauté de Communes du Briançonnais avant l'exécution de cet investissement, celle-ci se verra subrogée à la commune pour la totalité des droits à aides, subventions et crédits CNC;

Considérant que par délibération n°2011-123 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2011, la Commune de Briançon a approuvé un plan de modernisation dans le cadre de la numérisation du Cinéma EDEN pour un montant total de 86 024,00 € HT ;

Considérant qu'en vue d'obtenir une subvention d'aide à la numérisation du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le délégataire souhaite modifier le plan de financement pour la modernisation du Cinéma EDEN tel qu'il résulte du document joint à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler purement et simplement l'ancien plan de financement ;
- D'approuver le nouveau plan de financement et d'autoriser la MJC de Briançon à engager les dépenses correspondantes ;
- De déléguer à la MJC de Briançon le droit d'investir les sommes inscrites sur le compte de soutien dans la limite du plan de financement ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 30 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 16 SEP. 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM

Gérard FROMM

Pièce annexée à la delibération

TOTAL	35 620,00 €	12 260,00 €	15 725,00 €	300,00€	3 850,00 €	-	(h)	2 750,00 €	850,00 €	2 245,00 €	3 150,00 €	1 500,00 €	2 774,58 €	664,00 €	81 688,58 €
	750,00€														
	900,00€														
	420,00€	160,00€													TOTAL
	33 550,00 €	12 100,00 €	15 725,00 €	300,00€	3 850,00 €			2 750,00 €	850,00€	2 245,00 €	3 150,00 €	1 500,00 €	2 774,58 €	664,00 €	TOT
DESIGNATION	projecteur	serveur	3D hors lunettes	Extraction d'air	bibliothèques	Câblage réseaux	TMS	Frais d'installation	Contrat d'entretien	scaler	Ext garanties	Ext garanties	clim	antenne	
	dA	DE											Autres fourniss	enrs	



16 338,00 € 8 169,00 €

Montant Autofinancement:
Montant total des travaux:

Montant aide CNC: Montant aide Région:

57 181,58 €

Aide CNC : plafonné à 84 000,00  $\epsilon$ 

aide région : maxi 20 %

autofinancement: mini 10 % (peut être pris sur la TSA)

